

## SÉANCE DU 22 MAI 2017

### Adhésion de nouvelles communes à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

Par délibération de leur conseil municipal respectif, les communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy, Mouettes, Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers l'Évêque, Marcilly la Campagne, Mesnil sur l'Estrée et Moisville ont fait connaître leur souhait d'intégrer la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2018.

Conformément à la volonté exprimée par les élus, le conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie s'est prononcé en faveur de l'adhésion de ces communes, de même que sur le projet d'extension de son périmètre à celles-ci, garantissant ainsi à son territoire une cohérence spatiale.

Aussi, une fois l'accord des communes, membres d'EPN recueilli, la commission départementale de coopération intercommunale, saisie par le Préfet, se réunira et rendra son avis sur le projet d'extension de périmètre d'EPN à ces communes. A l'issue de cette procédure, le Préfet prendra ensuite son arrêté d'extension de périmètre d'Evreux Portes de Normandie, et ce, conformément aux conditions imposées par la loi sur la continuité territoriale.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de ces communes à la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de ces 10 communes à la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE.

### Modification du Plan d'Occupation des Sols

Madame le maire explique au Conseil Municipal que le règlement de notre Plan d'Occupation des Sols est très contraignant et interdit des constructions qui répondent aux nouvelles réglementations concernant les économies d'énergie et les nouveaux matériaux.

Afin de pallier ces contraintes le Conseil Municipal, décide d'autoriser les constructions qui répondent aux nouvelles réglementations et autorise Mme le maire à intervenir auprès de l'EPN pour engager les modifications et signer tout document y afférent.

### Achat et installation de matériel

Le Conseil Municipal décide de l'achat et de l'installation :

- d'un évier sur meuble pour la maternelle,
- d'un chauffe-eau et d'un limiteur de son pour la salle des fêtes,
- d'un poste informatique pour le secrétariat de mairie

et autorise Mme le maire à déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de l'EPN et à signer tout document y afférent.

### Achat de matériel d'occasion

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'achat d'une mono brosse et d'un aspirateur.

### Installation d'un distributeur de pain d'occasion

Le Conseil Municipal décide de l'installation d'un distributeur de pain près de la mairie et autorise Mme le maire à signer la convention avec le boulanger qui propose ce service.

### Adhésion au groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le SIEGE

Il est dans l'intérêt de la commune du Val David d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique et que compte tenu de sa dimension départementale et de son domaine de compétence, le SIEGE est en mesure d'assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et des intercommunalités du département.

Le Conseil Municipal décide donc d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, pour ce qui concerne les contrats relatifs aux installations d'éclairage public uniquement, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement.